



## Renouvellement de la carte de séjour.

Par **omar\_atia**, le **16/11/2011 à 20:08**

Bonjour,rnrnMon père agé de 66 ans, de nationalité algérienne, ayant résidé en France de 1969 à 1978, avec un titre de séjour de 10 ans (5 ans +5 ans), vit actuellement en Algérie. J'ai essayé de faire une demande de titre de séjour pour raison familiales, titre qui a été refusé, et j'ai décidé de demander un titre de séjour retraité auprès la préfecture de Melun (77000). On lui demande la photocopie de son ancien titre de séjour du département où il résidait auparavant (77190 Dammary les Lys) pour l'avoir. Or, malgré les demandes faites auprès de la préfecture de Meulun pour obtenir la photocopie de son ancien titre de séjour, aucune suite ne lui a été donnée. rnrnQue faire ?rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **16/11/2011 à 20:37**

Il n'y a pas de duplicata possible, c'est au demandeur de prouver, par tout moyen, qu'il était en France avec un certificat de résident de 10 ans.